

Délibération n° 2015-12 du 23 juin 2015 relative au rapport annuel sur l'Agenda 21 intercommunal

L'an deux-mille-quinze, le vingt-trois juin, à dix-huit heures, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie d'Halluin, salon d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 17 juin 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jacques Rémony, 1^{er} délégué de Linselles (à M. Lefebvre).

Absents excusés (1) :

- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin.

Présents non-votants (5) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Délibération n° 2015-12 du 23 juin 2015 relative au rapport annuel sur l'Agenda 21 intercommunal



LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu sa délibération n° 2014-7 du 19 février 2015 portant Agenda 21 intercommunal ;
Vu sa délibération n° 2014-23 du 16 octobre 2015 portant création de la commission du développement durable ;

Considérant qu'Euralys et ses communes membres se sont engagés en faveur d'une politique de développement durable ; que, par souci de visibilité et de cohérence des actions menées en cette matière, Euralys a adopté le 19 février 2014 un Agenda 21 intercommunal auquel participent les communes membres ; que l'Agenda 21 porte par essence un projet de territoire et constitue ainsi un support majeur de la stratégie et de l'action d'Euralys, lequel intervient comme un véritable animateur du développement durable sur le territoire ;

Considérant que l'Agenda 21 intercommunal est composé de quatre volets, relatifs à l'économie, à la société, à l'environnement et à la gouvernance et la citoyenneté ; que chaque volet se décline en orientations assorties d'objectifs, lesquels se traduisent ou se traduiront par des actions ; que l'objectif 411 prévoit que l'Agenda 21 est animé par la commission du développement durable et fait l'objet d'un bilan annuel présenté en Comité syndical ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — Le rapport annuel sur l'Agenda 21 intercommunal ci-annexé et exposant les réalisations et les perspectives d'Euralys et des communes membres est adopté.

Article 2. — Monsieur le Président est chargé d'adresser ce rapport annuel au maire de chaque commune membre. Il fera l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au Comité syndical et à la commission du développement durable seront entendus.

Transmis en préfecture le 26 JUIN 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY